CE COLLOQUE SERA ANIMÉ PAR :



Directeur régional, Avocat Associé, Spécialiste en Droit Fiscal - FIDAL

Gwénaëlle DURAND-PASQUIER

Agrégée des Facultés de Droit - Professeur à l'Université de Rennes I

Romain PASQUIER

Directeur de recherche au CNRS et au Centre de Recherche sur l'action politique en Europe de Sciences-Po Rennes

David CRAS

Architecte

Jean-Marc GAULIER

Urbaniste - Architecte - Paysagiste, Gérant - URBICUS

Alain GLOAQUIN

Expert Judiciaire, Président - INOVADIA

Jean-Paul LEGENDRE

Co-gérant - Groupe Legendre

Hervé MATTHIAS

Responsable réhabilitation - Groupe Legendre

Sophie CHUPIN

Avocat Associé, Directeur du Département Droit du patrimoine et Droit Immobilier-FIDAL

Gaëlle CLOAREC

Avocat, Département Règlement des Contentieux - FIDAL

Astrid REBILLARD

Avocat Associé, Directeur du Département Droit de l'environnement - FIDAL

Sébastien VALLEE

Avocat Associé, spécialiste en Droit fiscal - FIDAL













FIDAL

Direction Régionale Bretagne 2 rue de la Mabilais CS 24227 35042 Rennes Cedex

QUAND LE PASSÉ SE CONSTRUIT UN AVENIR



Un colloque organisé par le département droit immobilier de FIDAL en Bretagne

de la réhabilitation lourde immobilière



21 octobre 2015 de 9h à 17h30 Rennes - La Mabilais Anciens cloîtres, anciennes casernes, prisons ou cliniques; centres commerciaux « passés d'âge », zones industrielles rattrapées par les zones d'habitat, tertiaires ou commerciales; l'aménagement de nos cités impose de plus en plus souvent aux opérateurs immobiliers de « faire du neuf avec du vieux ».

Révélateur d'une identité, d'un dynamisme économique mais aussi d'une culture, le patrimoine bâti enfoui ou visible constitue un réel vecteur d'aménagement urbain. C'est alors que l'immeuble ancien redevient neuf... renaissance imposant la mise en œuvre combinée de réglementations dédiées.

Le Département Droit immobilier de FIDAL - Direction régionale Bretagne - en fait le sujet d'un colloque « trans-matières et trans-métiers » en association avec la Faculté de Droit de Rennes, Sciences-Po Rennes et le Groupe Legendre.

PROGRAMME

9h00: accueil des participants

9h30: début du colloque

La réhabilitation et la préservation du passé

Le passé visible

- Les bâtiments caractéristiques marquant l'identité d'une ville
- Approche juridique relative aux bâtiments historiques ou classés

Le passé enfoui

- L'exemple du Couvent des Jacobins à Rennes
- Approche juridique des Fouilles Préventives les conséquences sur les programmes

La réhabilitation et le respect du développement durable

La pollution des sols

- La réhabilitation des friches industrielles, commerciales, tertiaires, militaires...: un cadre juridique binaire (ICPE / hors ICPE)
- Les différentes polices administratives encadrant la dépollution
- Le rôle du conseil : aménagements contractuels et garanties d'actif et de passif

La prolifération des normes techniques: confort, sécurité, accessibilité...

- Les contraintes techniques nées de l'existant et celles à attendre
- La construction du contrat
- Le contentieux de la responsabilité

La réhabilitation et la maîtrise des risques juridiques

Cerner les données urbanistiques, administratives, et environnementales

- Acquisition et droit de préemption des collectivités: actualité sur le droit de préemption - Loi ALUR
- Les autorisations
- L'actualité des recours sur permis

12h30: cocktail déjeunatoire

14h00: reprise du colloque

Préserver les droits des tiers

- Les tiers occupants face aux baux commerciaux et d'habitation
- Les tiers voisins

Déterminer les modèles contractuels adaptés

- La construction de l'immeuble
- L'organisation de l'immeuble
- La commercialisation de l'immeuble
- L'influence de la fiscalité en matière d'impôts directs

S'assurer contre les risques de désordre

- La détermination des causes de responsabilité des constructeurs-rénovateurs
- Dommages-ouvrage, décennale...
- L'assurance d'une opération de réhabilitation

La réhabilitation et la connaissance des données fiscales et financières

La détermination de la fiscalité applicable

- Production d'un immeuble neuf ou non (enjeux TVA / droits d'enregistrement)
- Le choix et la gestion des engagements (engagement de construire - de revendre - substitution d'engagements)
- Acquisition du foncier: problématiques ou opportunités de la localisation du foncier dans des structures sociétaires
- Les mesures fiscales incitatives en matière immobilière
- Les enjeux de la fiscalité locale

L'organisation d'un plan de financement adapté

17h30: fin du colloque

Inscription: 65 euros TTC (déjeuner inclus) - Cf. coupon-réponse